

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} JUIN

Déclaration ministérielle

Hier mardi, à l'ouverture de la séance de la Chambre, présidée par M. Floquet, il a été donné lecture par M. Rouvier, ministre des finances, de la déclaration suivante :

« Messieurs,

« Appelés par la confiance de M. le Président de la République à prendre la direction des affaires en un moment difficile, nous considérons comme un devoir de nous présenter devant vous avec un programme aussi nettement déterminé que possible.

« Nous avons la ferme résolution d'aborder immédiatement les réformes à l'occasion desquelles la dernière crise a éclaté et qui sont la raison d'être du cabinet actuel.

« En première ligne vient la réforme budgétaire. Elle doit avoir pour base principale un système de sérieuse économie et de simplification des services administratifs.

« Résolus à faire rendre aux impôts existants tout ce qu'ils doivent donner, nous nous appliquerons à fortifier l'autorité des agents de perception et à réprimer énergiquement la fraude.

« Les propositions de dépenses pour l'exercice 1888 seront ramenées à un chiffre inférieur, nous l'espérons, à celui des dépenses votées en 1887.

« En aucun cas il ne le dépassera.

« La discussion des projets de loi organique de notre régime militaire est inscrite à l'ordre du jour de la Chambre. Le gouvernement est prêt à y prendre part.

« Notre politique extérieure restera fidèle à elle-même, digne, prudente et ferme.

« Nous poursuivrons avec un redoublement d'activité la préparation de l'Exposition universelle.

« Tels sont, Messieurs, nos projets.

« C'est une conviction qu'il y a une majorité pour soutenir une politique vraiment pratique. Nous avons cherché dans la formation d'un Cabinet de concentration répu-

blicaine les moyens et la force de dégager cette majorité.

« Nous appelons tous les républicains, tous les patriotes, à cette œuvre de travail dans l'apaisement.

« Elle ne peut réussir que par le concours de tous. Nous sommes des hommes de bonne volonté et nous avons confiance dans le jugement que porteront sur nous nos collègues et nos concitoyens. »

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le cabinet a déjà une modification.

M. Rouvier, après le refus de M. de Hérédia, avait l'intention de fusionner le commerce et les travaux publics ; mais, lundi soir, M. de Hérédia, voyant que c'était sérieux, qu'il y avait vraiment un ministère, est accouru précipitamment pour retirer son refus. Il acceptait avec joie, avec reconnaissance ; il voulait être ministre. Il craignait qu'on ne songeât plus à lui à l'avenir, il tenait à goûter du pouvoir. Bien qu'un peu surpris, M. Rouvier lui donna les travaux publics.

Le ministère est donc définitivement constitué. Les décrets, qui ont paru hier au Journal officiel, portent les nominations suivantes :

MM.

Rouvier, président du conseil, ministre des finances, des postes et télégraphes ;

Fallières, ministre de l'intérieur ;

Flourens, ministre des affaires étrangères ;

Spuller, ministre de l'instruction publique, des beaux arts et des cultes ;

Mazeau, garde des sceaux, ministre de la justice ;

Général Ferron, ministre de la guerre ;

Barbey, ministre de la marine et des colonies ;

Dautresme, ministre du commerce ;

De Hérédia, ministre des travaux publics ;

Barbe, ministre de l'agriculture.

Ordre du jour du général Boulanger

Le général Boulanger, avant de quitter le ministère de la guerre, a fait télégraphier à tous les commandants de corps d'armée l'ordre du jour qu'on va lire, en les priant de le communiquer aux troupes :

« Paris, 30 mai 1887.

« Officiers, sous-officiers et soldats,

« Le cabinet dont je faisais partie ayant donné sa démission, M. le Président de la République a confié à d'autres mains le portefeuille de la guerre.

« En quittant le commandement de l'armée, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont secondé dans la tâche patriotique de mettre nos moyens de défense à la hauteur de toutes les épreuves.

« Vous serez, sous les ordres de mon successeur, ce que vous avez été sous les miens, dévoués à vos devoirs professionnels et fidèles aux lois constitutionnelles, dont le respect doit, dans nos cœurs, dominer tous les autres sentiments.

« Je serai le premier à vous donner l'exemple de cette double discipline militaire et républicaine.

« Général BOULANGER. »

Ordre du jour du général Ferron

M. le général Ferron, ministre de la guerre, vient d'adresser l'ordre du jour suivant à l'armée :

« Officiers, sous-officiers et soldats de l'armée française,

« Par décret du 34 mai, M. le Président de la République m'a fait l'honneur de me confier les fonctions de ministre de la guerre.

« En acceptant cette lourde tâche, j'ai compté sur le dévouement absolu de tous, à tous les degrés de la hiérarchie.

« J'ai la ferme confiance que sous ma di-

rection les diverses armes continueront à marcher résolument dans la voie du progrès où elles sont entrées.

« Les armées qui nous entourent grandissent chaque jour en nombre et en instruction. Rester immobile serait reculer et compromettre de la manière la plus grave les intérêts de la patrie.

« Comme mes prédécesseurs, je poursuivrai sans relâche la réforme de notre état militaire, et chacune de mes journées sera consacrée à l'accroissement des forces défensives de la France et de la République.

« Général FERRON,

« Ministre de la guerre. »

A LA CHAMBRE

Hier, à peine le président du conseil descendait-il de la tribune que M. Floquet donnait lecture de la demande d'interpellation déposée par MM. Julien et Barodet, présidents des groupes de la gauche radicale et de l'extrême-gauche. Cette interpellation, dont M. Rouvier a demandé la discussion immédiate, portait sur la politique générale du Cabinet.

M. Julien a posé les questions suivantes :

1° Quels sont les projets de réforme budgétaire fiscale, administrative ? 2° Quel est le sentiment sur le projet de loi militaire ? 3° Quelle sera son attitude à l'égard de la laïcité de l'instruction ? 4° Sur quelle majorité compte-t-il s'appuyer dans le Parlement ? Et, dans son emballement, M. Julien a laissé échapper ce grave aveu que c'en était fait de la République, que son lendemain était compromis, si un gouvernement quelconque ne mettait pas fin au mal qui rongea la République, en opérant la concentration de toutes les forces républicaines.

Il est difficile de dépeindre l'irritation et l'emportement de soixante et quelques députés siégeant sur les bancs de l'extrême-gauche et de la gauche radicale, durant la courte réponse de M. Rouvier, interrompu à chaque phrase ; celui-ci a répondu que le gouvernement déposerait un projet de budget

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Le château de Bangor était situé à quelques lieues du Danube, non loin de Budapest et plus près encore de la « mer hongroise », du beau lac Balaton. D'un côté, son horizon était borné par les lignes découpées de la ville de Veszprim, de l'autre, un peu en arrière, s'étendaient les croupes sombres de la forêt de Bakony. Le pays, sans être mouvementé, est moins plat que de l'autre côté du grand fleuve. La pusztá n'y règne pas en souveraine ; elle se laisse encore circonscrive et entourer ; elle consent à ce que le terrain s'élève et ondule de loin en loin ; elle se sert comme d'une bordure de la longue forêt qui remonte vers le nord. Étagée sur les collines, cette forêt formait au château, dans le lointain, un magnifique couronnement, et Irène aimait à contempler du haut de la tour ces masses toujours en mouvement.

Au pied de ces bois, s'étendaient des terres à peine cultivées et recouvertes seulement de fougères, de mousses de toutes nuances, et parfois d'ajoncs d'or ou de maigres genévriers. Mais, en approchant du château, le travail de l'homme et la fécondité du sol se faisaient sentir : de longues prairies, animées de troupeaux, des moissons, des champs en herbes, côtoyaient des vignes qui grimpaient au flanc des collines ; un ruisseau dont les arbres dessinaient les sinuosités, courait à travers la campagne ; et les masses éclatantes des fleurs du parc, plantées de tous côtés, au milieu des pelouses au bord des futaies, autour d'un bel arbre isolé, jetaient sur ce coin de terre leur touche luxueuse.

Bien loin, par delà Veszprim, le lac Balaton brillait sous le soleil. Irène ne faisait que l'entrevoir ; le ciel semblait même s'y baigner et confondre sa ligne avec celle des eaux ; mais son imagination, bercée dès l'enfance par toutes ces bords enchantés du lac où l'avaient tant de fois entraînée ses promenades ; elle revoyait la pusztá de Kaposvár, la magie du désert, les troupeaux sauvages, les oiseaux qui s'envolaient en bandes immenses...

Longtemps Karadyoni et sa fille restèrent sur le haut de la tour. Le soleil parut s'arrondir, puis s'enfonça tout rouge, derrière l'horizon. Alors se répandit une lumière vaporeuse, qui n'appartient à la terre qu'un instant. Le crépuscule, si doux au regard, enveloppa le château et les environs,

changeant les aspects, troublant les proportions, mettant ses pâleurs où il y avait un rayon. Mais c'est un timide que chasse sans pitié la nuit aux ailes noires, c'est un craintif qui se sauve avant qu'on ait pu le reconnaître. Il disparut, et l'ombre s'étendit.

Alors la comtesse Irène eut un léger frisson. Jetant un dernier regard vers le château de Dienyi, dont on apercevait encore la masse blanche à l'ouest de Veszprim :

— Descendons, père, si vous le voulez, dit-elle. Comme l'escalier était difficile, le vieillard s'appuya sur l'épaule de sa fille. Ils sortirent de la tour qu'ils refermèrent avec soin, traversèrent la terrasse et entrèrent dans le vestibule.

Au moment où Irène ouvrit la porte, le comte Karadyoni fut ébloui par un éclat inaccoutumé de lumières. De tous côtés, des lampes, des candélabres, des lustres jetaient des rayons et des scintillements. Des fleurs étaient groupées partout ; elles garnissaient les tables, les angles ; une gerbe immense s'élevait au milieu même de l'appartement.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? demanda le vieillard étonné.

Il fit quelques pas, regarda autour de lui, et se retournant vers sa fille :

— C'est toi qui as ordonné tous ces préparatifs ? Dans quel but, mon enfant ?

Irène avait un air de mystère et de triomphe ; elle jouissait de la surprise du comte et voulait la prolonger :

— Vous ne savez donc pas, répondit-elle en souriant, quelle fête nous célébrons aujourd'hui ?

— Non... je ne m'en rappelle aucune.

— Eh ! c'est la fête de mes vingt ans, s'écria-t-elle gaiement, en jetant ses bras autour du cou de son père.

A sa grande surprise, Irène vit passer sur les traits du comte Karadyoni une contraction douloureuse.

— Tu as vingt ans ? lui dit-il, avec une sorte d'effroi.

— Mais oui, cher père...

— Hélas ! ce jour est arrivé trop vite !

Sans l'embrasser, sans la féliciter, comme elle s'y attendait, il alla s'asseoir sur un divan, visiblement préoccupé.

A ce moment même, et comme elle s'appretait à lui demander une plus ample explication, un domestique entra et présenta au comte un plateau de cristal, guilloché d'or, sur lequel était posée une lettre.

Karadyoni la prit et la lut rapidement.

— Je pensais bien, fit-il, qu'il n'oublierait pas cette date !

Il se leva et se mit à arpenter le salon d'un pas agité, coupé de mouvements de colère.

réalisant au moins cinquante millions d'économies, qu'il appliquerait la législation existante sur l'instruction, qu'il est tout prêt à discuter le projet de loi militaire, qu'enfin il compte s'appuyer sur une majorité de concentration républicaine. Le général Ferron a déclaré d'autre part qu'il défendrait le service de trois ans, obligatoire pour tous, à la préparation duquel il a travaillé.

Puis, pendant une heure, nous avons assisté à ce spectacle d'une lutte fratricide entre opportunistes et radicaux. MM. Laisant et Millerand ont rallumé toutes les anciennes querelles opportunistes. M. Douville-Maillefeu a tonné. Les interpellations d'opportunistes à radicaux avec grand renfort de gestes menaçants se croisent de bancs à bancs. Procès a été fait à chaque ministre. Nous devons constater que M. Rouvier a tenu tête à ses adversaires avec une cranerie que n'ont jamais eu ses prédécesseurs Goblet et de Freycinet.

L'ordre du jour de MM. Julien et Barodet est ainsi libellé :

« La Chambre, considérant que l'intérêt supérieur de la République exige la concentration des forces républicaines en vue de réaliser les réformes réclamées par la démocratie, constatant que le Cabinet nouveau ne représente ni une politique de réformes, ni une politique d'union entre les républicains, passe à l'ordre du jour. »

Mis aux voix, il est repoussé à la majorité de 285 voix contre 139 sur 424 votants.

L'ordre du jour pur et simple a été voté par 384 contre 156 voix.

Personne, dans le monde politique, ne croit à la durée du nouveau cabinet.

— C'est une troupe d'été, disait hier un député en entrant à la séance de la Chambre.

Et ses collègues le trouvaient trop optimiste.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

ELECTION LÉGISLATIVE DANS LA HAUTE-MARNE

M. Vitry, républicain, 24,441 voix ; M. Bourlon de Rouvre, conservateur, 20,430 ; M. Virey, radical, 5,335.

Il y a ballottage.

L'honorable M. Bourlon de Rouvre n'était pas candidat. C'est spontanément que 20 mille 430 électeurs lui ont donné leur suffrage.

Comme tous les ans, les anciens membres de la Commune avaient organisé une démonstration au cimetière du Père-Lachaise.

Les manifestants des différents groupes se sont réunis, vers dix heures du matin, pour aller porter des couronnes sur le tertre où sont enterrés leurs coreligionnaires de la Commune.

La police s'est abstenue de pénétrer dans le cimetière pendant la manifestation et, se-

Irène le regardait, effrayée. Elle n'osait l'interrompre.

Des mots incohérents et confus sortaient par intervalles de la bouche du comte. Il semblait violemment irrité contre quelqu'un.

Enfin il se radoucit, et, faisant le geste d'un homme qui se résigne :

— Allons, il faut savoir supporter les conséquences de ses fautes !

Il se rapprocha alors d'Irène, prit son parti et, lui tendant la lettre :

— Tiens, ajouta-t-il, je désires que tu la lises.

Irène la parcourut avidement, pensant y trouver l'explication du trouble de son père. Elle était ainsi conçue :

« Mon cher oncle, j'ai vu dans deux jours. Vous n'en serez pas surpris. Je n'oublie pas plus que vous que nous sommes au 29 mai, et que ma belle cousine a vingt ans révolus. Avec votre permission, je me hâte de me mettre à ses pieds. »

— Eh bien ! dit Irène, en relevant la tête... Cette lettre est aimable.

— Sans doute, répondit le vieillard avec un sourire amer.

— Pourquoi donc, mon père, vous a-t-elle si fort agité ?

Il la regarda fixement, longuement, puis il dit sans la quitter des yeux :

lon son habitude, est demeurée aux abords du Père-Lachaise.

Tout semblait devoir se passer sans encombre, lorsqu'à la sortie quelques cris séditieux, poussés inconsidérément par quelques jeunes gens, ont provoqué l'intervention des agents qui ont procédé à l'arrestation de six personnes.

A six heures du soir, le calme était rétabli.

UN AVEU DE M. ROCHEFORT

« Les conseillers d'Etat sont obligés de rendre des jugements agréables au gouvernement qui les paye. »

A inscrire au fronton du temple de la Justice républicaine.

ASSOCIATION D'IDÉES

A la sortie d'une réunion où ils avaient signé une adresse pour imposer M. Boulanger à M. Grévy, « les patriotes » de Clermont-Ferrand parcouraient les rues de la ville aux cris de :

« Vive Boulanger ! »

« A mort les bourgeois ! »

« A la chaudière les calotins ! »

LE PATRIOTE WILSON

Il y a plus d'un mois qu'à la Bourse, au Palais-Bourbon, à l'Elysée, et, enfin, dans toutes les villes et bourgades de la République, on se confie les secrets de la famille Grévy : le « Krach » du gendre, les pleurs du beau-père sur sa bien-aimée cassette, la légitime colère de la fille et les consolations que l'époux d'icelle cherche et trouve au théâtre du Gymnase.

Que le gendre de M. le Président de la République se ruine, c'est son affaire, pourvu qu'il ne ruine pas les autres.

Mais qu'il spéculé sur les catastrophes qui menacent son pays, nous voulons dire le pays où il est naturalisé, car c'est le sang anglais, un sang ennemi, qui coule sous sa face pâle et son poil roux ; qu'il édifie sa fortune sur notre malheur, voilà ce qui nous regarde tous, ce qui regarde surtout les électeurs qu'il représente.

Or, c'est justement ce qu'il fait à l'Elysée, si l'on en croit la rumeur publique, qui vient d'éclater dans l'Autorité, auquel nous empruntons les lignes suivantes :

« La presse parisienne commence à s'occuper du krach Wilson. On s'occupe avec curiosité et sans la moindre sympathie de cet épisode de la vie d'un joueur, qui aura peut-être pour résultat de dénouer les cordons de la bourse du papa beau-père. »

« Un journal républicain et par conséquent peu suspect de vouloir dénigrer de parti pris une célébrité du parti républicain, le National, nous révèle que c'est en jouant à la baisse sur l'hypothèse de la guerre à la suite de l'incident Schnaebli, que M. Wilson a attrapé ce que dans le monde des joueurs on appelle une formidable culotte. »

« Ce fait donne la mesure du patriotisme

— Ma pauvre chère enfant, tu le sauras toujours trop tôt. Ne m'interroge pas...

— Non, mon père, je vous en prie, ne me laissez pas dans cette incertitude. Faites-moi partager vos chagrins. Dites-moi ce qui vous effraye.

Il hésita un instant, mais il ne se décida pas, et lui dit seulement :

— Tu seras aimable pour ton cousin, Irène ?

— J'essayerai, mon père... Mais vous savez que je n'y ai jamais bien réussi.

— Pour quelle raison ?

— Parce qu'il n'y a pas de sympathie entre nous...

— C'est une erreur, interrompit le vieillard d'une voix forte. Le comte Darag t'aime et t'admire beaucoup. Je ne vois pas pourquoi ce sentiment ne serait pas réciproque.

Irène fut un peu effrayée de l'accent autoritaire du comte.

— Je ferai ce que je pourrai... Je tâcherai d'être gracieuse envers lui, dit-elle avec une hésitation qui cachait l'effort.

— Je l'espère, murmura Karadyoni d'une voix creuse comme lorsque notre parole s'éteint dans une méditation et que nous commençons déjà à nous renfermer en nous-mêmes sans communiquer nos impressions aux autres.

(A suivre.)

de cet Anglais, dont le chef de l'Etat a trouvé bon de faire son gendre.

« Le moment n'est pas encore venu de passer en revue tous les scandales dont M. Wilson a été le triste héros, depuis le moment où il prenait sur le bureau de son beau-père la griffe dont il se servait pour s'attribuer la franchise postale jusqu'au jour où il recommandait à ses protégés, par des circulaires qu'on n'a pas oubliées, les journaux, les imprimeries et les papeteries où il avait des intérêts.

Les façons d'agir de ce manieur d'argent n'étaient pas sans jeter quelque déconsidération sur son auguste beau-père. Mais celui-ci, quand on touchait discrètement cette corde, souriait avec complaisance au récit des escapades financières de Daniel, et se bornait à murmurer en dodolant de la tête : « Oh ! c'est un gaillard, il ira loin. »

Ainsi, le mois dernier, la guerre grondait à nos frontières, nos ministres avaient reçu de Berlin et de Saint-Petersbourg des courriers qui les avaient effolés, le général Boulanger avait envoyé à tous nos régiments l'ordre de se tenir prêts à partir.

Seul, le gendre de M. le Président de la République garda son sang-froid, le flegme de sa nation.

Il donna des ordres, lui aussi ; mais ce fut à la Bourse, où, après avoir si souvent joué et gagné à la hausse, il joua à la baisse.

Un jour du mois dernier, son cœur battit comme les nôtres, en lisant les dépêches allemandes ; car la partie qu'il avait engagée était grosse, il avait hâte d'en finir et il attendait le secrétaire, peut-être le Prussien qu'un journal désignait récemment, qui devait lui dire : « Vous pouvez vous réjouir, monsieur, la France est envahie par les uhlands et vous gagnez plusieurs millions. »

Mais heureusement les secrets d'Etat, dont il faisait cet usage, n'étaient pas ceux de M. de Bismarck ; il fut trompé dans ses calculs, déçu dans son espoir : la guerre, cette fois, ne vint pas.

Ce fut un commis d'agent de change qui entra dans le cabinet du gendre de M. le Président de la République, à l'Elysée, pour lui annoncer que la France était sauvée, que la Bourse montait, qu'il avait perdu et qu'il fallait « liquider. »

Voilà ce qui se raconte tout haut, depuis plusieurs semaines, ce qui se lit maintenant dans les journaux ; voilà les préoccupations et les actes que l'on attribue à M. Daniel Wilson.

Nous voulons croire que le gendre de M. le Président de la République est calomnié ; mais la calomnie est de celles que le député d'Indre-et-Loire doit relever et démentir avec l'indignation qu'elle mérite devant les électeurs, qui ont eu, le mois dernier, d'autres angoisses, d'autres craintes que celles qu'on lui prête.

De cette aventure, si elle est exacte, un enseignement se dégage qui nous intéresse tous : Nous avons été à deux doigts de la guerre.

Ce qui nous est arrivé hier, peut nous arriver demain.

LES AVENTURES D'UN HOMME POLITIQUE

On lit dans la Patrie :

« Il nous revient un écho du Palais, qui fera grand bruit, s'il se confirme : il s'agirait d'une instance en divorce intentée par une jeune femme. Si la famille ne parvient pas à arranger l'affaire, si le divorce est prononcé, la situation d'un homme politique, considérable aujourd'hui, subirait, dès le lendemain du procès, un grand changement. »

« Un homme politique considérable aujourd'hui », dont la situation subirait, « dès le lendemain du procès un grand changement ! »

Qui diable ça peut-il bien être ?

Pendant que la Petite France a encore son fil télégraphique spécial, elle fera bien de se renseigner à l'Elysée ; sinon, toute la presse le devancera et nommera la jeune femme et l'homme politique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 mai.

La solution de la crise ministérielle donne à la séance un caractère d'activité assez marqué. Les cours de nos rentes sont plus tenus : 3 0/0, 81.45 ; 4 1/2 0/0, 108.50.

L'action du Crédit Foncier se cote 1,572. Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier sont l'objet de nombreuses demandes. Les capitaux de l'épargne recherchent les Bons de

la Presse qui sont à 20.75 et 21 fr. Le 1^{er} tirage aura lieu le 15 juin. Il comprend plus de 500 lots dont un de 100,000 francs.

La Société Générale est toujours très ferme à 435. Les transactions sont surtout animées sur le marché du comptant.

La Banque d'Escompte est demeurée à 457. L'assemblée générale a approuvé toutes les propositions du conseil d'administration et fixé le dividende à 25 fr. dont 12.50 restent à verser.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

Les actions du Patrimoine restent très demandées à 70 fr. Cette compagnie est en pleine prospérité et son système d'assurance complémentaire contre les risques de guerre a donné à son chiffre d'affaires un développement considérable.

Les polices A B de l'Assurance Financière sont très recherchées par les petits capitalistes en raison de leur prix d'achat, facilité par les coupures de 100 et de 500 francs. Les garanties sont d'ailleurs de premier ordre et l'intérêt annuel est de 5 0/0.

Les cours de l'action de Panama sont très fermes à 415. Les obligations des diverses séries, notamment celles du dernier emprunt 6 0/0, sont très recherchées.

Le marché de nos chemins de fer est en grande variation, les obligations des diverses séries sont très recherchées.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Conseil Municipal de Saumur

Séance du mercredi 25 mai.

La séance est ouverte à 8 heures.

Sont présents : MM. Combier, Poitou, Liénard, Milon, Lemarinier, Rivain, Hubert, Goulard, Piéron, Girandier, Galbrun, Doussain, Bonneau, Cholet, Langlois, Poitevin, Pétou.

M. Milon lit le procès-verbal qui est adopté sans observation.

Cette séance, fort longue, a été dépourvue d'intérêt. Elle a consisté dans la lecture d'une suite de rapports budgétaires dont l'Echo Saumurois a déjà donné les chiffres. Inutile d'y revenir. Nous indiquerons seulement les modifications apportées dans les budgets, dont M. Lemarinier, rapporteur de la commission, a donné lecture.

Les comptes administratifs de l'exercice 1886 sont adoptés et décharge est donnée à M. le Receveur municipal.

Le budget principal de 1888 est sans changement notable.

Cependant une augmentation de traitement est prévue pour MM. Mathieu, titulaire du bureau de l'état-civil, Perreau, secrétaire de la Mairie, et Panier, employé au même bureau.

Le budget des Hospices et du Bureau de bienfaisance est aussi sans changement.

Le budget additionnel de 1887 est adopté sans observation.

M. Langlois, au sujet du droit de 20 fr. pour superposition dans le cimetière, demande pourquoi ce droit est réclamé aux propriétaires des concessions à perpétuité.

M. le Maire répond que les concessions perpétuelles sont aussi individuelles et quand on superpose un corps dans un caveau sans nouvel achat, il faut que la Ville perçoive un droit.

Les prévisions des recettes de l'octroi sont augmentées de 7,000 francs pour faire face aux dépenses de l'instruction primaire que l'Etat laisse désormais à la charge des communes.

Les recettes ordinaires montent à 405 mille 257 fr. 92.

Les recettes extraordinaires proviennent surtout des centimes additionnels, et sont de 35,500 francs.

A cette occasion, M. le Maire fait remarquer que Saumur est une des villes qui paye le moins de centimes additionnels, 20 seulement. Ainsi Angers paye jusqu'à 50 centimes.

Les dépenses sont les mêmes, sauf l'augmentation de traitement signalée ci-dessus en faveur de trois employés de la Mairie.

Mêmes dépenses pour le receveur municipal, la police, le garde-champêtre, le concierge de la mairie et celui du cimetière.

Les 2,000 francs pour l'entretien des bâtiments communaux sont maintenus, bien que ce crédit soit reconnu insuffisant.

Le chauffage et l'éclairage des employés et du théâtre est le même, ainsi que les dépenses pour la salubrité publique et la voirie.

Le balayage des rues est toujours dans le budget pour 16,000 fr., l'éclairage public pour 25,000 fr.

Sur cette dernière somme, M. le Maire espère faire des économies l'année prochaine. Le traité avec M. Stears prend fin, on pourra peut-être le modifier avec avantage pour la Ville.

La compagnie Fortin Herrmann reçoit, conformément au traité, 12,000 francs pour le service d'eau.

M. le Maire constate en passant que la compagnie Guillon n'a pas abouti; si les négociations reprennent, on pourra songer à de nouvelles combinaisons.

Mêmes dépenses pour les pompiers, les réservistes et territoriaux.

La charité comprend :

Hospice	32.600 fr.
Aliénés	4.000
Société la Saumuroise	100
Bureau de bienfaisance	5.000
Secours aux anciens employés	3.214

Les cultes (indemnité de logement du pasteur protestant), sans changement.

Il y a une augmentation de dépenses pour le collège de filles, par suite de la création d'une cinquième année d'études.

Les écoles dépensent toujours 25,900 fr.

M. le Maire reconnaît que l'on pourrait peut-être faire sur ce chapitre une économie en supprimant une grande partie des prix distribués à la fin de chaque année, distribution qui se fait vraiment avec trop de profusion et qui coûte chaque année 1,700 fr.

La section des beaux-arts est encore portée à 1,450 fr.; la musique municipale à 2,900 fr.; la subvention du théâtre, que M. Justin Née, le nouveau directeur, a accepté, est de 2,000 fr.

Les dépenses pour les fêtes est un peu diminuée.

Le total des dépenses ordinaires s'élève à 358,484 fr.

Les dépenses extraordinaires consistent en :

Réfection de pavage	17.500 fr.
Dettes municipales et emprunts divers	82.183 fr.
Il y a donc un excédent de recette de	93 fr. 08

Ce budget est adopté sans observation.

Cependant, M. Langlois s'étonne de ce que M. Pallu ne paye que 300 fr. pour le buffet du théâtre. C'est une location, lui semble-t-il, qui est bien bon marché.

M. le Maire répond que M. Pallu lui a dit qu'il aimerait mieux quitter le théâtre s'il était augmenté et qu'il ne pouvait payer davantage. Du reste, il n'a eu aucun concurrent. La prochaine fois on fera une adjudication.

M. Hubert rappelle qu'on n'a pas accordé de gratification aux pompiers dans le sinistre des magasins à fourrages. L'administration fera une demande.

M. le Maire rappelle que le Bureau de bienfaisance est propriétaire d'une somme de 20,870 francs donnée à la Ville par M. Chauvet, mais qu'il n'en est pas usufruitier. Il ne pourra l'être qu'à la mort de deux personnes qui sont en religion, à condition que la Ville fondera une crèche avec ce legs.

Les budgets des collèges n'ayant pas été déposés à temps sont renvoyés à la prochaine séance.

NOUVEAUX TARIFS D'OCTROI

La commission chargée de reviser les tarifs de l'octroi a nommé M. Doussain rapporteur, qui est invité à lire son travail.

Les anciens tarifs sont maintenus. Cependant les viandes cuites de charcuterie payeront 40 fr. par 100 kilogrammes.

Les ciments et les bitumes payeront le même droit d'octroi.

Des pierres tendres payeront 4 fr. au lieu de 99 centimes pour faciliter les écritures.

Les barreaux pour bousillage payeront 0.07 centimes, les lattes et charniers 0.20 centimes.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Renault, Honoré, demande à être maintenu dans ses foyers comme soutien de famille.

À la lecture du rapport de M. le commissaire de police, le Conseil n'autorise pas.

M. le Maire invite la commission des fêtes à se mettre en rapport avec M. Liéard pour organiser ensemble les fêtes du concours musical des 3 et 4 juillet prochain.

Cette commission se compose de MM. Piéron, Goulard, Hubert, Doussain et Langlois.

M. Pavier, brigadier de police, ne pouvant plus faire son service par suite de ma-

ladie, est admis, à partir du 4^e juillet, à la retraite proportionnelle.

Le rapport pour l'indigement des Ponts est remis à la séance suivante qui est fixée à vendredi.

Puis M. le Maire, ayant une communication à faire au Conseil, demande que le public se retire.

LE COLONEL POLLARD

Hier mardi, à 11 heures, un grand concours de compatriotes, de frères d'armes et d'officiers de l'École de cavalerie se sont réunis à l'église Saint-Pierre pour rendre les derniers devoirs à M. le colonel Pollard, dont nous avons annoncé la mort dans notre numéro de samedi dernier.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le colonel Archambault, M. Arnal, major de l'École de cavalerie, M. Veisse, commandant l'atelier d'argonnerie de Saumur, et M. Poitou, de Saint-Florent.

M. Jules Pollard, ingénieur de la marine, fils du défunt, et M. Ginet, capitaine instructeur, son gendre, conduisaient le deuil, assistés de M. le général Dauloux. Un piquet d'honneur fourni par l'École de cavalerie est venu rendre les honneurs à la maison mortuaire.

M. le colonel Pollard, décédé à Saumur, le 27 mai 1887, était né à Lannion (Côtes-du-Nord), le 16 octobre 1815.

Il entra dans l'armée en qualité d'engagé volontaire à l'École de cavalerie; au bout de deux ans était envoyé comme sous-officier au 2^e chasseurs où il était nommé sous-lieutenant en 1844, et passait lieutenant dans ce même régiment en 1847.

Nommé capitaine instructeur en 1851, il est appelé à Saumur l'année suivante. En 1853 il passe capitaine écuyer, et il reste parmi nous jusqu'en 1858; alors il est nommé major au 10^e cuirassiers.

En 1864, il est choisi et envoyé en mission en Égypte pour organiser l'École de cavalerie du Caire; nommé directeur des Haras égyptiens, il est appelé près du vice-roi en qualité d'aide-de-camp.

Lieutenant-colonel hors cadres en 1866, il commande en second le 8^e dragons en 1868, et, deux ans plus tard, est nommé colonel du 6^e lanciers.

C'est à la tête de ce régiment qu'il est blessé à l'armée de la Loire, le 28 novembre 1870.

Fait général de brigade au titre auxiliaire le 5 février 1871, il est retraité comme colonel du 8^e chasseurs le 23 décembre 1875.

Chevalier de la Légion d'Honneur dès 1853, M. Pollard a été nommé officier en 1865 et commandeur en 1874.

Dans les ordres étrangers, il a été fait chevalier du Lion de Zœhringen de Bade en 1864 et officier du Medjidié en 1863.

Cette même année, le Pape l'a également nommé chevalier de Saint-Sylvestre pour son dévouement pendant l'épidémie cholérique du Caire et pour les services qu'il a rendus aux établissements religieux.

Par son mariage à Saumur, M. Pollard était devenu depuis plus de trente ans notre compatriote.

Lundi soir est mort, dans son hôtel de la rue des Sablons, à Passy, M. E. Blavier, inspecteur général des mines en retraite, officier de la Légion d'Honneur. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

M. Blavier, qui jouissait dans son corps d'une légitime renommée, était le père du savant directeur de l'École supérieure de télégraphie, décédé il y a quelques mois, et de l'honorable sénateur de Maine-et-Loire.

On nous annonce la mort de M^{me} la comtesse de La Bourdonnaye, veuve du comte de La Bourdonnaye, fils de l'ancien pair de France. Elle était la belle-sœur du député de Maine-et-Loire.

Un voyageur de commerce écrivait, le 26 mai dernier, à sa maison, à Angers :

« Il m'était difficile de vous écrire de Mulhouse. Je craignais la poste allemande et ses surprises. Les pays annexés sont terrorisés, et j'ai été obligé, pendant trois semaines, de me cacher, de me dissimuler comme un malfaiteur, avec la perspective de voir tous les jours une descente de police s'opérer chez moi.

» Veuillez agréer, etc. »

NOMINATION DANS LE CLERGE

Par décision de M^{gr} l'évêque : M. l'abbé Honoré, vicaire à Allonnes, a été nommé vicaire à Saint-Pierre de Cholet.

LA FEMME DE FEU A SAUMUR

On nous informe de l'arrivée prochaine, dans notre ville, du *Capitaine Satan* et de la *femme de feu*. Nous pouvons dire, dès à présent, qu'une bonne fortune et une immense surprise sont réservés aux habitants de Saumur, d'après les échos qui nous sont parvenus. Ce sont des artistes surprenants et incompréhensibles. Ajoutons que leur genre de spectacle est amusant, instructif et tout moral. Les mères de familles peuvent y assister avec leurs enfants en toute sécurité. Nous ferons connaître le lieu, jour et date de cette représentation unique et extraordinaire.

ANGERS.

Une bonne mesure. — L'un de nos confrères du Mans annonce que le commissaire central de cette ville a refusé l'autorisation de se monter aux baraques venues pour les fêtes de la Pentecôte, dont les employés n'étaient pas tous Français.

Nous croyons que si, pour la foire du Sacre qui va s'ouvrir prochainement, M. le commissaire central d'Angers prenait des mesures analogues à celles de son confrère manceau, il serait approuvé par la plupart de nos concitoyens et il ferait là un acte vraiment méritant. (Patriote.)

Inspection du théâtre. — M. le commissaire central, accompagné d'un brigadier, a fait lundi soir une inspection minutieuse du théâtre d'Angers.

Il a tout visité et s'est assuré que les portes de dégagement fonctionnaient bien.

Malgré cela, nous croyons savoir qu'une pétition se signera prochainement pour demander l'éclairage du Grand-Théâtre par l'électricité.

TOURS.

Les obsèques des victimes de l'Opéra-Comique

Hier matin, à 10 heures 1/2, ont eu lieu à Tours les obsèques de la famille Langereau.

Dès 10 heures, une foule de 5 à 6,000 personnes bordait les trottoirs depuis la rue Marceau jusqu'à la cathédrale.

À 10 heures 1/2, M. l'abbé Soreau, escorté de tout le clergé de la cathédrale, a fait la levée des corps des victimes.

Les trois chars funèbres étaient couverts de fleurs et de couronnes.

Celui de M^{me} Langereau était attelé de deux chevaux blancs, des couronnes de fleurs blanches étaient attachées aux quatre coins et le cercueil couvert de bouquets offerts par les amies de la pauvre jeune enfant. Six jeunes filles du refuge, en noir et couverte d'un long voile blanc, tenaient les cordons du poêle.

À la famille s'étaient joints un nombre considérable d'amis.

On peut estimer à 2,000, au moins, la foule des personnes suivant le convoi. — C'était vraiment pénible et douloureux de voir ces trois cercueils alignés dans la cathédrale. — Après la cérémonie, un très grand nombre de personnes, tant à pied qu'en voiture, ont accompagné jusqu'à leur dernière demeure nos regrettés compatriotes.

À Paris, aux obsèques des victimes, les maires des arrondissements, des députés, délégués, s'étaient joints au cortège. À Tours, de même, les représentants du monde officiel avaient considéré de leur devoir d'assister aux obsèques. — H. M.

(Le Napoléon du Centre.)

Le succès considérable de l'Annuaire des Artistes dramatiques et lyriques et de l'Enseignement musical, édition de 1887, qui vient de paraître, a obligé l'administration à procéder aussitôt à un second tirage pour pouvoir parer aux nécessités occasionnées par les souscriptions de la dernière heure et aussi par l'affluence des nouvelles commandes. La société prie les personnes qui désireraient recevoir l'ouvrage franco de se hâter d'envoyer leurs commandes à l'administration de l'Annuaire des Artistes, faubourg Montmartre, 40, Paris, accompagnées d'un mandat ou bon de poste de 7 fr. pour Paris, 7 fr. 85 pour la province.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 28 mai :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : les fêtes de Florence; le mois de Marie; M. Boussigault; le comte Sérurier; Ruprich-Robert; M. Hyacinthe; M. Schaune; M. Mesureur; Emilio de Fabris; le docteur Vulpian; le *Cœur de Paris*. — Les accordailles, nouvelle, par Ch. Le Goffre. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Le Monde financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Florence: la translation des restes de Rossini dans l'église Santa Croce; inauguration du buste de Donatello sur la maison des Ceratti; inauguration de la façade de la cathédrale; la cathédrale de Florence au moment de la bénédiction; le buste de Donatello. — Le mois de Marie à la campagne. — Nécrologie: MM. Boussigault; le comte Sérurier; le docteur Vulpian; Ruprich-Robert; Hyacinthe; Schaune. — Le théâtre illustré: le *Cœur de Paris*. — M. Mesureur. — Emilio de Fabris. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Primeurs. — On a mis en vente aujourd'hui, à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, — des Pommes de terre nouvelles à 0 fr. 25 c. le 1/2 kilo, provenant des terrains sablonneux de l'île de Noirmoutier.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Celles. — Châlons-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroix. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Eprenay. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le). — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Etienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Servan. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.

AGENCE DE LONDRES : 38, Lombard-Street, E. C.

AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE :

Colmar. — Francfort-s.-M. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

BOURSE DE PARIS

DU 31 MAI 1887.

Rente 3 0/0	81 32
Rente 3 0/0 amortissable	84 25
Rente 4 1/2	103 40
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 53
Obligations du Trésor	516 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou séparément,

I. UNE PROPRIÉTÉ, située au Vieux-Bagneux, au bord du Thouet, à l'abri des inondations.

Cette propriété comprend : maison d'habitation élevée sur cave voûtée, pressoir, buanderie, cave en roc, jardin bien planté d'arbres fruitiers, serre, le tout contenant environ 22 ares.

II. UN CLOS DE VIGNE, contenant 66 ares, au lieu dit les Hauts-Sentiers ou la Gravelle.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1887,

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Rue de Bordeaux, n° 17.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Palens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

Maison Bourgeoise

Confortable,

Située au centre du Pont-Foucard,

Composée d'un salon, salle à manger, petit salon, office, cuisine. Au premier : 4 chambres et leurs cabinets, mansardes; écurie, remise; vaste jardin, charmilles et bosquets.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

UNE MAISON

A Saumur, rue Daclier, n° 28.

S'adresser à M. LECOY, avoué à Saumur, 14, rue du Temple.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE

GRANDE MAISON

Pour le Commerce

Rue de la Petite-Bilange, n° 10.

S'adresser à M. DELAMARE, négociant.

A VENDRE

LA BELLE

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares; chasse.

Propriété de rapport et d'agrément. S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay. (343)

A VENDRE

Dans le coteau, à 1 kilomètre de la ville,

CLOS DE VIGNE

En plein rapport

Avec maisonnette neuve, caves et pressoir.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Par suite de cessation de commerce.

Le SAMEDI 4 JUIN 1887, à une heure du soir, à Saumur, place de la Bilange.

Il sera vendu :

Trois chevaux, divers harnais, une calèche, deux coupés, une charrette et plusieurs autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1887,

UNE MAISON

A deux étages.

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 13 et 15, occupée par M. Robine, débitant.

S'adresser à M^e VINCENT, huissier à Saumur. (363)

IMPRIMERIE PAUL GODET

A VENDRE

ROGNURES

Pour emballages,

Blanches ou de couleur.

A VENDRE

Voiture Américaine

4 places,

Couverte ou découverte. — Très bon marché.

S'adresser au bureau du journal.

Très belle Occasion

Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un BEAU CHIEN braque, Saint-Germain pur, deux ans, bien dressé.

S'adresser à M^{me} BAUGÉ, au Montcartier, à Vivy. (454)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.

VIN BLANC supérieur... 65 fr.

id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

BOULANGERIE LEROY

5, rue Saint-Jean, Saumur.

M. LEROY a l'honneur d'informer sa clientèle, ainsi que les boulangers et pâtisseries, qu'il tient à leur disposition la levure-crème à 1 fr. 20 le demi-kilogramme.

Spécialité de Gluten pour diabétiques. — Pains de fantaisie en tous genres. — Son et Farine. (324)

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

Grande Liquidation

M. COLOMBEL, désirant se débarrasser de tous les papiers peints qu'il a encore en magasin, fait une liquidation générale à des prix excessivement bas. (368)

BOULANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

ON DEMANDE un garde particulier, sachant s'occuper d'agriculture.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

On accepterait un ménage.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 13 à 14 ans demande place quelconque.

S'adresser au bureau du journal.

M. BRUNET père, rue de la Petite-Bilange, Saumur, offre tous fourrages verts rendus chez les propriétaires, quantités qu'on voudra.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois..... 7 fr.

Un an..... 12 "

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEMORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Martin, à MELUN (S.-et-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

UN LIVRE UTILE

La Librairie H. LECLERC, de Château-Gontier (Mayenne), vient de faire paraître un excellent ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les cultivateurs, car il est simple, par la démonstration la plus simple, sous forme de conférences, cette science si importante et si ignorée de la CHIMIE AGRICOLE. Combien de sujets qui paraissent obscurs à nos fermiers leur deviendraient familiers; combien d'erreurs dans l'application des engrais à la culture seraient évitées, s'ils possédaient les simples notions de Chimie agricole que leur enseigne le petit livre que nous leur recommandons aujourd'hui. En voici le titre :

SIMPLES NOTIONS

DE CHIMIE AGRICOLE

CONFÉRENCES

Suivies d'une Instruction pratique pour l'achat des Engrais chimiques, et d'un Tableau de la composition moyenne de différentes Matières intéressant les Cultivateurs,

PAR P. ROGER

Membre de la Société des Agriculteurs de la Sarthe

110 pages de texte et de tableaux

PRIX : 50 centimes; par Poste, 60 centimes

Pour recevoir cet ouvrage, envoyer 60 centimes en timbres-poste à M. Henri Leclerc, membre de la Société des Agriculteurs de France, imprimeur à Château-Gontier (Mayenne).

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torsées ou autres. Table à rallonges, patius chimères, 12 couverts, 375 fr. net. 6 chaises, au choix... 440 fr. net.

La même avec buffet grande taille..... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferroses nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Daclier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros: JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)